



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2010
ANNEXE

Le 2 décembre 2010

ANNEXE

SOMMAIRE

(Chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

NOTES

1. Faits significatifs de l'exercice	(page 4)
2. Principes et méthodes comptables	(page 7)
3. Actif non courant	(page 14)
4. Actif courant	(page 15)
5. Information sur les capitaux propres consolidés	(page 16)
6. Provisions non courantes et courantes	(page 17)
7. Dettes financières non courantes et courantes	(page 18)
8. Principaux éléments de variation de l'endettement net	(page 19)
9. Résultat opérationnel	(page 20)
10. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	(page 21)
11. Information sectorielle	(page 22)
12. Principaux taux de conversion	(page 23)

Déclaration de conformité :

Au 30 septembre 2010, les états financiers consolidés condensés du groupe Bouygues ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2010 le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ Le Bilan,
- ✓ Le Compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ Le Tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ Le Tableau des flux de trésorerie,
- ✓ L'Annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2009 et 30 septembre 2009.

1. 1. PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2010

Au 30 septembre 2010, 1 166 entités sont consolidées contre 1 236 à fin 2009 ; la réduction nette concerne principalement Bouygues Construction (SEP Travaux notamment...), et Bouygues Immobilier (déconsolidations sur SCI / SNC...en fin de programme).

Les principales acquisitions et opérations au 30 septembre 2010 sont présentées ci-après :

- ALSTOM :

A/ Dénouement de l'Option sur titres Alstom Hydro Holding :

En novembre 2009 Bouygues a exercé l'option existante sur sa participation de 50% dans Alstom Hydro Holding, contre la remise de 4 400 000 actions Alstom. Cette opération a fait suite aux accords de création commune de cette société avec Alstom, signés en 2006.

Cette opération autorisée par la Commission Européenne le 13 janvier 2010 a été finalisée le 12 mars 2010, après obtention des derniers accords des autorités de la concurrence de certains pays, où la société exerce son activité.

L'échange de titres a porté le taux de détention Alstom à 30,8% ; au plan comptable, cette acquisition complémentaire d'actions Alstom pour un montant de 217,5 M€ (valorisée sur la base du cours moyen de l'action Alstom au jour de l'augmentation de capital) a généré un goodwill complémentaire de 128 M€, ainsi qu'une plus-value nette consolidée de 41 M€ comptabilisée en « Autres produits Financiers ».

B/ Au 30 septembre 2010, Alstom est consolidée selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition complétée des contributions de la période au résultat ; la contribution nette prise en compte par le Groupe au titre de la quote-part de résultat net pour les 9 mois de 2010, s'élève à 239 M€.

L'amortissement des reestimations pratiquées sur les actifs identifiables incorporels et autres, au compte de résultat consolidé du Groupe, s'élève à (13) M€, pour la part revenant au groupe Bouygues à cette date.

La participation est présentée au bilan sur la ligne « Entités associées » pour un montant net global de 4 374 M€, (dont 2 589 M€ de goodwill inclus).

- INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS TMC ET NT1 :

Le 11 juin 2010, le Groupe TF1 a pris le contrôle des sociétés TMC, TMC Régie et NT1.

Les sociétés TMC et TMC Régie, consolidées avant cette opération par intégration proportionnelle à 40%, sont désormais consolidées par intégration globale au 1^{er} juillet 2010. A compter de cette date, l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges sont intégrés à 100% dans les comptes consolidés du Groupe. Le résultat net et les capitaux propres sont répartis entre le Groupe et les intérêts

minoritaires à hauteur de leur participation respective dans ces sociétés, soit 80% pour le Groupe TF1 et 20% pour les minoritaires.

Les quotes-parts acquises en juin 2010 ont été payées en numéraire pour 198 millions d'euros (dont 6 millions d'euros de complément de prix provisoire).

La juste valeur des quotes-parts détenues des chaînes a été évaluée par un cabinet d'experts indépendants à 429 millions d'euros ; compte tenu du prix d'acquisition des quotes-parts acquises en 2010 de 192 millions d'euros et d'une valeur nette comptable des quotes-parts acquises antérieurement de 135 millions d'euros un produit de réévaluation de 102 millions d'euros a été comptabilisé en Autres produits opérationnels.

Les coûts d'acquisitions encourus pour la réalisation de cette opération s'élèvent à 6,5 millions d'euros ; ils sont présentés dans le compte de résultat au 30 septembre 2010, en diminution du produit de réévaluation, en Autres produits opérationnels.

Dans le cadre des travaux d'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises, la marque TMC a fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan à sa juste valeur évaluée à 30 millions d'euros et les valeurs des droits audiovisuels acquis ont été dépréciés de 11 millions d'euros.

Après comptabilisation de ces éléments, un goodwill global de 401 millions d'euros a été constaté ; le goodwill comptabilisé au 30 septembre 2010 dans le cadre de ce regroupement est provisoire et pourra faire l'objet d'ajustement pendant 12 mois, soit jusqu'au 11 juin 2011.

Dans le cadre de ce regroupement, le Groupe TF1 n'a pas opté pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires de TMC détenus par la Principauté de Monaco (choix de la méthode du goodwill partiel).

Ces intérêts minoritaires sont maintenus à leur valeur comptable après réévaluation des actifs et passifs acquis.

- **TRAITEMENT CONSOLIDÉ DE LA PARTICIPATION DANS GROUPE AB :**

Le Groupe TF1 a conservé une participation de 33,5% dans les autres activités de Groupe AB évaluée à 155 millions d'euros ; elle a octroyé à l'équipe dirigeante une option d'achat exerçable à tout moment jusqu'au 12 juin 2012 pour un prix de 155 millions d'euros.

En application de la norme IAS 27 et, du fait de l'octroi par le Groupe TF1 d'une option d'achat exerçable à tout moment, cette participation n'est plus consolidée par mise en équivalence, mais inscrite au bilan en Actifs financiers non courants, à sa valeur de marché, soit 155 millions d'euros.

- **ACQUISITION DE SRD (COLAS) :**

Colas a acquis le 30 juin 2010, la société SRD (usine de production de bitume à Dunkerque) au prix de 20,5 M€ → consolidation du bilan établi à cette date, et de l'activité du 3^{ème} trimestre au compte de résultat.

- **SPS : ACQUISITION PAR TF1 DE LA PARTICIPATION SERENDIPITY.**

TF1 a conclu en mars 2010 le rachat de 50% du capital de SPS détenu par le fonds d'investissement Serendipity, pour un montant de 6,4 millions d'euros (détenu à 50% par le groupe Bouygues). Au terme de cette opération, le groupe TF1 détient 100% du capital de SPS ; celle-ci est intégrée globalement.

1. 2. EMPRUNT OBLIGATAIRE (FÉVRIER 2010) :

Emission d'un emprunt obligataire en février 2010, par Bouygues, pour un montant de 500 M€ ; prix d'émission à 99,651% / taux de 4% / durée : 8 ans.

Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 12 février 2018 par remboursement au pair.

1. 3. CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2010 :

Il s'élève à 23 067 M€, en réduction de (0,4)% par rapport à l'activité comparable au 30 septembre 2009 (23 168 M€ → chiffre d'affaires après neutralisation de l'activité Finagection cédée).

1. 4. FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2010

- Bouygues / augmentation de capital : opération d'épargne salariale « Bouygues Confiance 5 » :

Une nouvelle opération d'épargne salariale a été mise en place par Bouygues du 5 au 28 novembre 2010 ; les modalités de l'opération ont été arrêtées par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2010 ; l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe sera réalisée le 30 décembre 2010, par l'émission d'actions nouvelles (prix de souscription des titres 25,41 euros).

- Dans le but d'allonger la maturité des emprunts obligataires, et profitant des conditions du marché actuellement favorables, Bouygues a émis le 29/10/2010 un emprunt obligataire d'un milliard d'euros avec un coupon à 3,641% (échéance le 29/10/2019) l'objet de celui-ci était notamment de procéder à l'échange des souches obligataires venant à échéance en :
 - 2013 : à hauteur de 441 M€,
 - 2014 : à hauteur de 242 M€.

2.1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP et électricité/maintenance),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms – Médias :

- TF1 (Télévision),
- Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe, TV et Internet).

c) Le groupe Bouygues détient également au 30 septembre 2010, une participation de 30,8% dans le Groupe Alstom (Énergie, Transport et Transmission).

2.2. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées ; ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe ; ils intègrent également les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 2 décembre 2010.

Les états financiers consolidés condensés au 30 septembre 2010 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 : « Information financière intermédiaire », sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur ; ils sont présentés comparativement avec les états au 30 septembre 2009 et 31 décembre 2009.

Au 30 septembre 2010, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2009, sauf nouvelles obligations IFRS, applicables au 1^{er} janvier 2010 (voir ci-après...) ; de ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe, ne sont pas repris de manière détaillée en note 2 de l'Annexe au 30 septembre 2010 ; les états financiers consolidés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31/12/2009.

- *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :*
 - **IFRS 3 et IAS 27 révisées / Regroupements d'entreprises** : Norme importante en matière d'acquisitions, cessions de titres de participation... (les incidences de cette application au bilan ou au compte de résultat sur la période, sont présentées en note 1 : faits significatifs).
 - **IFRIC 12 (accords de concession de services publics)** : le Groupe appliquait déjà cette interprétation dans le Groupe Colas, (contrat PFI à Portsmouth comptabilisé selon la méthode de la créance financière),

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats PFI sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20% ; celles-ci ne sont pas consolidées, compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence, ou à défaut non consolidées.

- **IFRIC 15 / Accords de Construction Immobilière** : cette interprétation ne modifie pas de manière significative les méthodes actuelles d'appréhension des résultats de l'activité promotion immobilière.

- *Principales autres normes, amendements, et interprétations essentielles, publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union Européenne, applicables par anticipation au 1/1/2010.*

- **IAS 24 R** : Informations relatives aux parties liées (1^{er} janvier 2011).
- **IFRIC 19** : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (1^{er} janvier 2011).

Au 30 septembre 2010, le Groupe n'applique pas de normes, amendements, et interprétations par anticipation.

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont parfois été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des Goodwill, des paiements en actions (stock-options), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif, et des provisions...

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la clôture de l'exercice, (ou en cours d'exercice s'il existe des indices de perte de valeur), afin de vérifier que la quote-part de valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable consolidée ; dans le cas inverse, une dépréciation peut être prise en compte (IAS 36).

- **Changement de méthode comptable :**

En 2010, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées en chapitre 2.2, et applicables au 1^{er} janvier 2010.

2. 3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale :
 - Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

- Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

Bouygues détient 43,09% du capital et des droits de vote de TF1 ; le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur les points ci-après :

Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en Assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues.

La détermination par Bouygues seule, des décisions en Assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du Conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel 2 parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction et Colas.

- Participations dans les sociétés associées :

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ; cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 30,8%, et de sa représentation par 2 administrateurs au Conseil d'administration. La rubrique « Entités associées » à l'actif du bilan inclut la valorisation comptable de cette participation.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur, et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur.

- **Évolution comparative du périmètre de consolidation :**

	SEPTEMBRE 2010	DECEMBRE 2009
Intégrations globales	893	903
Intégrations proportionnelles	211	272
Mises en équivalence	62	61
	1 166	1 236

- Les principales évolutions de périmètre intervenues au cours de la période 2010 sont analysées en chapitre « Faits significatifs ».

2. 4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé, ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût d'acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables acquis, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs et passifs sont présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer en totalité les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur, (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise ; les normes révisées laissent le choix à l'appréciation d'un goodwill complet ou partiel (acquisitions nouvelles).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des intérêts minoritaires :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, méthode dite du « goodwill complet »),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux minoritaires, méthode dite du « goodwill partiel »).

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les intérêts minoritaires étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'U.G.T au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les intérêts minoritaires, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

A la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat.

En cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre le prix payé ou encaissé et la valeur comptable des intérêts minoritaires est constatée directement en Capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation du goodwill complémentaire.

Dorénavant, les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

2. 4. 1. Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Les tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés, sont réalisés au minimum lors de chaque clôture annuelle (sauf en cas d'indice de perte de valeur), en conformité avec les principes comptables du Groupe ; la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, et des goodwill, est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T) à laquelle ils appartiennent, ou au regroupement d'U.G.T au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues).

Concernant la valeur recouvrable d'Alstom, une étude de sensibilité a été réalisée à fin septembre 2010, sur la base de prévisions établies par un panel d'analystes financiers (majoritairement établies au 8 novembre) ; l'appréciation de la valeur recouvrable ainsi déterminée (selon hypothèses de structure d'endettement) reste globalement supérieure à la valeur comptable des actifs testés d'Alstom.

Les taux d'actualisation (WACC) et taux de croissance retenus au 30 septembre 2010 pour Alstom sont les suivants :

Taux d'actualisation		Taux de croissance
H1 ^(a)	H2 ^(a)	2%
8,90%	7,99%	

^(a) Selon hypothèse de structure d'endettement :
H1 = 1/3 dette – 2/3 Fonds Propres.
H2 = 2/3 dette – 1/3 Fonds propres.

En note 3.3 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 30 septembre 2010 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

2. 5. MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

2. 5. 1. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2. 5. 2. États financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2. 6. MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES IMPOSITIONS

- Au 30 septembre, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34 : la charge d'impôt est prise en compte au titre de la période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf sociétés holding appréciées en imposition réelle à fin de période).
- Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

Des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :

- des sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée... ;
- des sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment...
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en « Actifs et Passifs non courants ».

2. 7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon la norme IAS 7 et la recommandation CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 02/07/2009.

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2. 8. INDICATEURS FINANCIERS

Définition des principaux indicateurs financiers :

2. 8. 1. Capacité d'autofinancement

Elle se définit comme suit :

- Résultat net consolidé avant : dotations nettes aux amortissements et provisions, résultat sur cessions d'actifs, coût de l'endettement financier net, et charge d'impôt de l'exercice.

2. 8. 2. EBITDA

Résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2. 8. 3. Cash flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2. 8. 4. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2. 9. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

Le groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2. 10. COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 30 septembre 2010, et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 30 septembre 2009 (la cession de Finagection intervenue fin 2009, est intégrée aux états financiers présentés au 30 septembre 2009).

NOTE 3 - ACTIF NON COURANT

• DONT INVESTISSEMENTS NETS CONSOLIDÉS : (1 120) contre (841) au 30 septembre 2009

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5 896

Net	Terrains et constructions (a)	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
30/09/10	1 256	3 476	780	384	5 896
dont locations financements	15	50	6		71
31/12/09	1 239	3 562	756	370	5 927
dont locations financements	15	42	11		68

(a) dont terrains et carrières : 698 contre 681 en 2009

Les immobilisations corporelles nettes par métier sont détaillées en note 11 : "Information sectorielle".

3.2. GOODWILL

5 568

3.2.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au 30 septembre 2010

(hors goodwill sur entreprises associées → voir mises en équivalence)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/09	5 190	(34)	5 156
Acquisitions, réévaluations et autres	402	3	405
Variations de change	20		20
Dotations		(13)	(13)
30/09/10	5 612	(44)	5 568

3.2.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	30/09/10		31/12/09	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales)	340	99,97%	326	99,97%
Colas (a)	1 086	96,61%	1 086	96,62%
TF1 (a)	1 489	43,09%	1 091	43,02%
Bouygues Telecom	2 651	89,55%	2 651	89,55%
Autres	2		2	
TOTAL	5 568 (b)		5 156	

(a) y compris goodwill généré au niveau métier sur l'acquisition de filiales

(b) Modalités de réalisation des tests de dépréciation : voir note 2

3.3. PRIX DE REVIENT CONSOLIDE DES ACTIONS COTEES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action au 30 septembre 2010	Cours de clôture de l'action 30/09/10
TF1	13,18	13,13 ⁽¹⁾
Colas	93,07	172,50 ⁽¹⁾
Alstom	49,57	37,42

(1) Y compris évaluation d'une prime de contrôle.

3.4. ENTITES ASSOCIEES

5 041

	Valeur nette
31/12/09	4 957
Ecart de conversion	34
Investissements et augmentations de capital nets	(25) ^(a)
Quote-part de résultat au 30/09/2010	279 ^(b)
Distributions de dividendes	(128)
Autres variations	(76) ^(c)
30/09/10	5 041

(a) dont Alstom = acquisition d'actions Alstom (échange des actions Alstom Hydro Holding) : +217 (voir note 1) et TF1 : opération TMC / NT1 = (264) [valeur au 31/12/2009]

(b) dont Alstom = 226 nets et Cofiroute = 43

(c) dont Alstom = 4 374 (goodwill : 2 589) et Cofiroute (Colas) = 504

NOTE 4 - ACTIF COURANT

STOCKS

2 731

	30/09/2010		Net	31/12/2009
	Brut	Dépréciations		Net
Stocks de promotion immobilière	1 361	(119)	1 242	1 366
Stocks de matières premières et produits finis	876	(35)	841	725
Programmes et droits de diffusion (TF1)	806	(158)	648	589
Total	3 043	(312)	2 731	2 680

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capital de Bouygues SA (en euros)

355 621 878 €

Au 30 septembre 2010, le capital social de Bouygues SA est constitué de 355 621 878 actions de un euro, dont l'évolution à cette date a été la suivante :

	31/12/2009	Flux 2010		30/09/2010
		Réduction	Augmentation	
Actions	354 267 911		1 353 967	355 621 878
Nombre de titres	354 267 911		1 353 967	355 621 878
Nominal	1 €		1 €	1 €
Capital en euros	354 267 911		1 353 967	355 621 878

NOTE 6 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1. PROVISIONS NON COURANTES

1 849

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	Total
01/01/10	455	343	368	561	1 727
Ecart de conversion	2		3	1	6
Changements de périmètre	18	(1)	(2)	30	45
Dotations de l'exercice	34	68	60	49	211
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(15)	(55)	(53)	(60)	(183)
Gains et pertes actuariels	30				30
Virements de rubriques et autres	2	1	1	9	13
30/09/10	526	356	377	590	1 849

(a) Avantages au personnel à long terme

- Indemnités de fin de carrière et médailles du travail
- Autres avantages au personnel long terme

NB : Le Groupe n'a que très faiblement recours aux régimes de retraites à prestations définies en France et à l'étranger (Colas / USA - UK ...)

526

462

64

(b) Litiges et contentieux, réclamations travaux

- Provisions sur litiges clients
- Réclamations sous traitants
- Autres litiges

356

191

31

134

(c) Garanties données

- Provisions pour garanties données aux clients
- Provisions pour garanties complémentaires bâtiment / génie civil / TP

377

274

103

(d) Autres provisions non courantes

- Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations
- Provisions pour frais de remise en état des sites
- Autres provisions non courantes

590

189

201

200

6.2. PROVISIONS COURANTES

869

- Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison (a)	Autres provisions courantes (b)	Total
01/01/10	59	253	234	285	831
Ecart de conversion		4	8	6	18
Changements de périmètre	(1)	(4)	2	(2)	(5)
Dotations de l'exercice	12	79	88	114	293
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(17)	(74)	(82)	(96)	(269)
Virements de rubriques et autres		(2)		3	1
30/09/10	53	256	250	310	869

(a) Provisions pour pertes à terminaison : elles concernent l'activité construction : Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas. (l'indication de provision individualisée par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Principales natures en autres provisions courantes : charges de réassurances / frais de remise en état des sites / garanties locatives (Bouygues Immobilier) / cofinancement de films (TF1) / litiges clients et garanties de passif (TF1) / provision fidélisation des clients "entreprises" (Bouygues Telecom)

NOTE 7 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1. RÉPARTITION DES EMPRUNTS PAR ÉCHÉANCE

	Dettes financières courantes - 1 an		Dettes financières non courantes	
	Total 30/09/10	Total 31/12/09	Total 30/09/10	Total 31/12/09
Emprunts obligataires	1 424	640	5 814	6 065
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	59	44	816	284
Emprunts issus des locations financement	20	20	50	40
Emprunts et dettes financières divers	35	22	54	45
Total emprunts	1 538	726	6 734	6 434

7.2. COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2013, 2015, 2016, 2018 et 2026 comportent une clause de "change of control" (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8 - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

8.1. VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/09	Flux du 01/01 au 30/09	30/09/10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 713	215	4 928
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(258)	(152)	(410)
Trésorerie nette	4 455	63^(a)	4 518
Dettes financières long terme	(6 434)	(300)	(6 734)
Dettes financières (part à moins d'un an)	(726)	(812)	(1 538)
Instruments financiers nets	1	(17)	(16)
Endettement brut	(7 159)	(1 129)	(8 288)
Endettement net (passif)	(2 704)	(1 066)	(3 770)
		(674)	
		(256)	
		(52)	

^(a) Flux nets de trésorerie analysés au T.F.T. 30 septembre 2010

NOTE 9 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	30/09/10	30/09/09
Résultat opérationnel courant	1 328	1 461
Autres produits opérationnels	96 ^(a)	0
Autres charges opérationnelles	(26) ^(b)	0
Résultat opérationnel	1 398	1 461

^(a) TF1 : Au 30 septembre 2010, les autres produits opérationnels de 96 représentent le produit net constaté sur la réévaluation à la juste valeur des titres antérieurement détenus sur TMC et NT1.

^(b) Colas : amende et litige liés à des affaires de concurrence (13) ; dépréciations de goodwill sur diverses filiales (13).

NOTE 10 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

10.1. ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	30 septembre	
	2010	2009
Ventes	1 988	1 861
Prestations de service	8 912	8 981
Contrats de construction	12 167	12 326
Chiffre d'affaires	23 067	23 168
Autres produits de l'activité	115	86
Total	23 182	23 254

10.2. CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	Chiffre d'Affaires au 30 septembre 2010				Chiffre d'Affaires au 30 septembre 2009			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	3 592	3 026	6 618	29	3 708	3 124	6 832	30
Immobilier	1 598	163	1 761	8	1 980	157	2 137	9
Routes	4 978	3 758	8 736	38	4 921	3 706	8 627	37
Médias	1 527	279	1 806	8	1 359	253	1 612	7
Télécoms	4 134		4 134	17	3 947		3 947	17
Bouygues SA et filiales diverses	9	3	12		9	4	13	
CA consolidé	15 838	7 229^(a)	23 067	100	15 924	7 244^(a)	23 168	100
% 2010/2009	-0,5%	-0,2%	-0,4%					

^(a) y compris le CA export

10.3. ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ : CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	TOTAL	TOTAL
COMPTE DE RÉSULTAT							30/09/10	30/09/09
Chiffres d'affaires total	6 801	1 769	8 785	1 826	4 146	99	23 426	23 663
Chiffres d'affaires inter activités	(183)	(8)	(49)	(20)	(12)	(87)	(359)	(495)
Chiffre d'affaires sur clients externes	6 618	1 761	8 736	1 806	4 134	12	23 067	23 168

NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2010

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	TOTAL	TOTAL
COMPTE DE RÉSULTAT							30/09/10	30/09/09
Résultat opérationnel	237	150	209	221	611	(30)	1 398	1 461
Résultat net part du Groupe	143	77	152	73	352	126	923	1 024
BILAN							30/09/10	31/12/09
Immobilisations corporelles et incorporelles	483	17	2 396	349	3 391	266	6 902	6 915
Endettement net	2 906	93	(666)	(8)	(339)	(5 756)	(3 770)	(2 704)
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS							30/09/10	30/09/09
Ebitda	433	144	565	172	1 100	(23)	2 391	2 675
Capacité d'autofinancement	375	145	572	160	1 073	103	2 428	2 607
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(145)	(3)	(275)	(35)	(400)	(6)	(864)	(827)

NOTE 12 - PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro ⁽¹⁾		Cours moyen de la période ⁽²⁾	
		30/09/10	31/12/09	01/01 au 30/09 2010	Exercice 2009
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134194	0,134376	0,134308	0,134299
Grande Bretagne	Livre sterling	1,162858	1,125999	1,168061	1,123622
Hongrie	Forint hongrois	0,003626	0,003698	0,003623	0,003553
Pologne	Zloty polonais	0,250960	0,243635	0,249775	0,230048
République Tchèque	Couronne tchèque	0,040650	0,037774	0,039373	0,037742
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,234093	0,236055	0,238209	0,235754
Suisse	Franc suisse	0,752615	0,674036	0,718890	0,663291
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,732708	0,694155	0,761009	0,716174
Canada	Dollar canadien	0,710581	0,661026	0,730852	0,632161
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,089258	0,088464	0,089817	0,088884
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,024130	0,020839	0,023630	0,020901
Hong Kong	Dollar hong kong	0,094413	0,089518	0,097929	0,092393
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,104780	0,093756	0,102184	0,086801

⁽¹⁾ Conversion du bilan

⁽²⁾ Conversion du compte de résultat